



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2019
COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le quatorze novembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le sept novembre deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, salle du conseil à la mairie annexe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAVOUYÈRE, Maire.

Étaient présents (18) :

M. GAVOUYÈRE, M. BROUNAIS, M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, MME MÉRIADÉC, MME CURAUDEAU, M. GUICHARD, MME FOURAGE, MME PLAINEAU, M. LÉCUREUIL, MME GUILLOU, M. MORIVAL, M. AMPROU, MME PAJOT, M. LABARRE, MME TOUCANE, MME BERNARD, M. BOUCARD, MME FALOT.

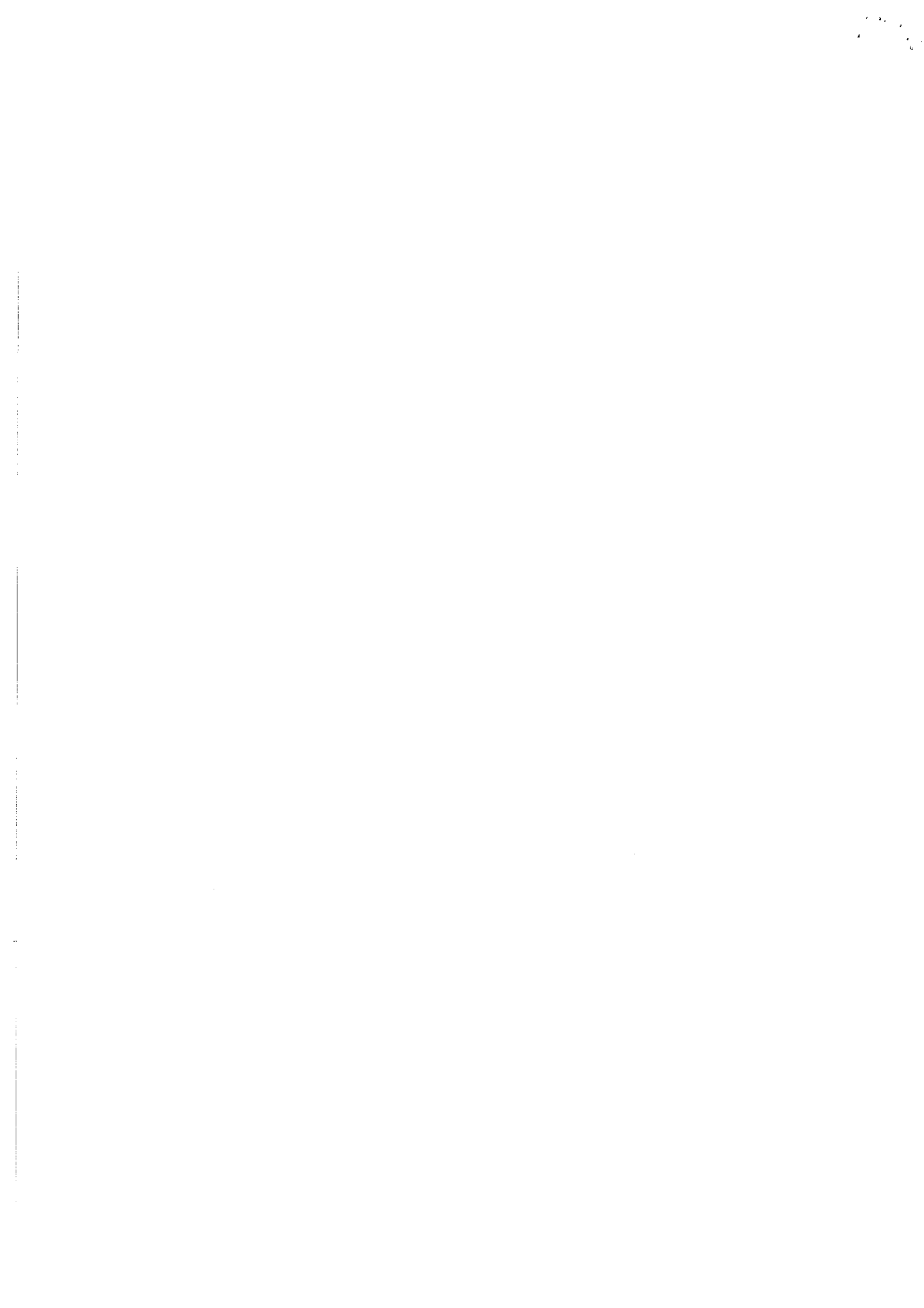
Absents, excusés et représentés (8) :

M. PAQUEREAU a donné pouvoir à M. GUICHARD
M. GOUPIL a donné pouvoir à MME MÉRIADÉC
MME GARNIER a donné pouvoir à M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE
M. BARDOU a donné pouvoir à MME GUILLOU
MME AMPROU a donné pouvoir à M. AMPROU
M. PILARD a donné pouvoir à M. GAVOUYÈRE
M. CHAUVET a donné pouvoir à MME BERNARD
M. LÉCUREUIL a donné pouvoir à M. GOUPIL à partir de 20h00.

Absents (2) :

MME LAUSSUCQ, MME KULIBERDA

Secrétaire de séance : MME FOURAGE



ORDRE DU JOUR

- 1 / Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2019.
- 2 / Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du Conseil Municipal.

2019-87 / Avis du conseil municipal à la participation au projet de création du Parc Naturel Régional Loire Estuaire Grand Lieu.

FINANCE ET VIE ÉCONOMIQUE :

2019-88 / Convention annuelle pour le versement d'un fonds de concours par Nantes Métropole à la commune du Pellerin pour le fonctionnement du site de la Martinière pour l'année 2019.

2019-89 / Avenant à la convention avec Nantes Métropole de la gestion documentaire et des archives

2019-90 / Convention avec FORSYFA pour la mise en place de séances « d'analyse de la pratique » pour les assistantes maternelles du territoire.

2019-91 / Désignation de coordonnateurs et création d'emplois d'agents recenseurs

2019-92 / Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

2019-93 / Désignation des membres des commissions municipales

2019-94 / Décision modificative n° 4 au budget primitif 2019.

CADRE DE VIE - URBANISME – TRAVAUX :

2019-95 / Conventions financières relatives à l'installation d'une borne double de recharge pour véhicules électriques sur la commune du Pellerin par le syndicat d'électrification de Loire-Atlantique (SYDELA)

2019-96 / Dénomination des voies internes au lotissement de la Chataigneraie.

2019-97 / Dénomination de voies - Lotissement « Les Allées de la Loire »

2019-98 / Dénomination de ronds points et autres lieux.

SOLIDARITÉ - AFFAIRES SOCIALES :

2019-99 / Modification des conditions d'accès au Pass Permis.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2019.

Le compte rendu est approuvé par :

13 voix pour

(M. Gavouyère, M. Brounais, M. Brillaud de Laujardière, Mme Mériadec, Mme Curaudeau, M. Guichard, Mme Fourage, Mme Plaineau, M. Goupil, M. Pilard, M. Amprou, M. Labarre, Mme Falot)

4 absentions

Mme Bernard, M. Chauvet, Mme Toucane, M. Morival

Pour information : élus n'ayant pas pu prendre part au vote du fait de leur absence lors du conseil municipal du 30/09/2019 : M. Lécureuil, Mme Guillou, Mme Kuliberda, Mme Amprou, M. Fleury, M. Bardou, Mme Garnier, Mme Paquereau, M. Boucard.

2/ Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal.

2019-87 / Avis du conseil municipal à la participation au projet de création du Parc Naturel Régional Loire Estuaire Grand Lieu.

Vu l'avis favorable de la commission Finances - Vie économique - Affaires Générales du 6/11/2019 (l'un des membres de la commission a regretté que l'on veuille introduire dès maintenant les questions d'un franchissement de la Loire entre Nantes et Saint-Nazaire ainsi que la future gouvernance).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- De donner un avis favorable à la participation au projet de création du parc naturel régional Loire Estuaire Grand Lieu
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 23 votes pour, 2 abstentions (M. Morival et M. Lécureuil).

FINANCES - VIE ÉCONOMIQUE - AFFAIRES GÉNÉRALES

2019-88 / Convention annuelle pour le versement d'un fonds de concours par Nantes Métropole à la commune du Pellerin pour le fonctionnement du site de la Martinière pour l'année 2019.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances - Vie économique - Affaires Générales du 6/11/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la convention entre Nantes métropole et la commune du Pellerin pour le versement en 2019 du fonds de concours au titre de l'année 2018, lequel s'élève à 8 155 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2019-89 / Avenant à la convention avec Nantes Métropole de la gestion documentaire et des archives.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances - Vie économique - Affaires Générales du 6/11/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver l'avenant ci-joint visant à permettre aux communes de :
(Brains, Carquefou, Saint-Léger-les-Vignes, Sainte-Luce-sur-Loire, Saint-Sébastien-sur-Loire, Sautron.
- D'adhérer au service commun chargé de la gestion documentaire et des archives créé entre la Métropole et ses communes membres.
- De faciliter l'accès au niveau 3 « Gestion des arriérés ».
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant.

Approuvé à l'unanimité

2019-90 / Convention avec FORSYFA pour la mise en place de séances « d'analyse de la pratique » pour les assistantes maternelles du territoire.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances - Vie économique - Affaires Générales du 6/11/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé :

- D'approuver la convention entre l'Association Forsyfa et la commune.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2019-91 / Désignation de coordonnateurs et création d'emplois d'agents recenseurs.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances - Vie économique - Affaires Générales du 6/11/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à nommer un coordonnateur principal et un coordonnateur suppléant afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2020,
- D'autoriser le Maire à recruter par contrat douze agents recenseurs dans les conditions indiquées ci-dessus.
- De modifier et d'approuver le tableau des effectifs.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au Budget.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2019-92 / Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances - Vie économique - Affaires Générales du 6/11/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver les modifications du règlement intérieur.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2019-93 / Désignation des membres des commissions municipales.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances - Vie économique - Affaires Générales du 6/11/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'attribuer à chaque groupe un nombre de conseillers par commission.
- De procéder à la désignation des membres des commissions.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2019-94 / Décision modificative n° 4 du budget primitif 2019.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances - Vie économique - Affaires Générales du 6/11/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la décision modification n° 4 au budget primitif 2019.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Approuvé à l'unanimité.

CADRE DE VIE - URBANISME - TRAVAUX

2019-95 / Conventions financières relatives a l'installation d'une borne double de recharge pour véhicules électriques sur la commune du Pellerin par le syndicat d'électrification de Loire-Atlantique (SYDELA).

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Cadre de vie - Urbanisme - Travaux du 4/11/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention financière relative à la fourniture et la pose d'une borne double de recharge pour véhicules électriques dans la commune du Pellerin par le SYDELA (ci-jointe),
- D'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention relative à la prise en charge des frais de fonctionnement d'une borne double de recharge pour véhicules électriques dans la commune du Pellerin par le SYDELA (ci-jointe) ainsi que tous documents inhérents à l'exécution de cette décision.

Approuvé par 22 votes pour, 3 abstentions (Mme Falot, M. Labarre, M. Boucard).

2019-96 / Dénomination des voies internes au lotissement de la Chataigneraie.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Cadre de vie - Urbanisme - Travaux du 4/11/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- De dénommer la voie nouvelle du lotissement « La Châtaigneraie » Rue des Demoiselles Roques ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 23 votes pour et 2 abstentions (Mme Bernard et M. Chauvet).

2019-97 / Dénomination de voies – Lotissement « Les Allées de la Loire »

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Cadre de vie - Urbanisme - Travaux du 4/11/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- De dénommer les voies du lotissement « Les Allées de la Loire » et la voie contigüe :
 - o Allée de la Carrière ;
 - o Allée du Belvédère ;
 - o Sentier des Douaniers ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 23 votes pour et 2 abstentions (Mme Bernard et M. Chauvet).

2019-98 / Dénomination de ronds points et autres lieux.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Cadre de vie - Urbanisme - Travaux du 4/11/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- De donner les noms ci-dessous énoncés aux 7 ronds-points localisés par les voies principales et adjacentes et la carte annexée.

	Ronds-Points	Voies principales	Voies adjacentes
1	Rond-point de la Bréhannerie	Route du Pellerin	Avenue des Entrepreneurs
2	Rond-point de la Jouardais	Rue de la Jouardais	Boulevard Jean Monnet
3	Rond-point de Villeneuve	Rue de Villeneuve	Boulevard Jean Monnet
4	Rond-point de l'Hermitage	Rue de l'Hermitage	Boulevard Jean Monnet
5	Rond-point Président René-Coty	Quais du Docteur Provost	Rue de la Cure Rue du Bac
6	Rond-point de la Croix Hubin	Rue de la Jaunaie	Rue du Port Chassé Rue du Chêne Vert Rue des Cadeniers Rue de la Génolière
7	Rond-point du Bois Tillac	Rue de la Jaunaie	Allée du Bois Tillac

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 23 votes pour et 2 abstentions (Mme Bernard et M. Chauvet).

2019-99 / Modification des conditions d'accès au Pass Permis.

Vu l'avis favorable de la commission « Affaires Sociales et Solidarité » en date du 4 novembre 2019.

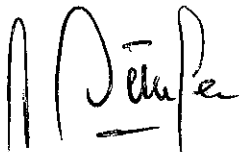
Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la modification des conditions d'accès au Pass Permis
- D'autoriser M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention entre la mairie, les associations, l'auto-école et le candidat ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Éducation, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Fait au Pellerin, le 21 novembre 2019

Le Maire,



Patrick GAVOUYÈRE

